|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 7 octobre 2024 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 234**CE 16/SC | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union;– Membres du Secteur de l'UIT-T;– Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 16;– Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| **Tél.:** | +41 22 730 6805 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg16@itu.int | **Copie:**– Au Président et aux Vice-Présidents de la Commission d'études 16 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de Recommandations UIT-T F.743.27 (anciennement F.IVSP-PGI) et F.743.28 (anciennement F.RIIS-CEC), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études C de l'UIT-T (issue du regroupement des CE 9 et 16) prévue à Genève, du 13 au 24 janvier 2025** |

Madame, Monsieur,

1 Le Groupe de travail 3 de la Commission d'études 16 de l'UIT-T a décidé d'engager le processus d'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus, conformément à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT. En conséquence, ces projets de Recommandations seront examinés pour approbations lors de la réunion de la Commission d'études C de l'UIT-T (issue du regroupement des CE 9 et 16), qui devrait se tenir à Genève du 13 au 24 janvier 2025. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant cette réunion seront disponibles dans la lettre collective correspondante de la commission d'études, qui sera publiée prochainement.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de Recommandations UIT-T proposés pour approbation.

NOTE 1 – Aucune justification UIT-T A.5 n'est nécessaire actuellement pour ces projets de Recommandations.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire reproduit dans l'**Annexe** **2** et de le renvoyer d'ici au **2 janvier 2025** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, pour approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(*signé*)

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1

Résumé et localisation du texte déterminé des projets de Recommandations UIT-T F.743.27 (anciennement F.IVSP-PGI)et F.743.28 (anciennement F.RIIS-CEC)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation F.743.27 (anciennement F.IVSP-PGI) [[SG16-R29](https://www.itu.int/md/T22-SG16-R-0029/en)]

Exigences et cadre d'une plate-forme intelligente de vidéosurveillance pour l'infrastructure du réseau électrique

Résumé

La vidéosurveillance est couramment utilisée dans divers scénarios se rapportant à l'électricité, y compris la transmission, la transformation, l'alimentation, l'inspection des équipements, le contrôle de la sécurité, les activités officielles et les centres de données. Toutefois, à mesure que le nombre de dispositifs de surveillance et de scénarios de contrôle augmente, la vidéosurveillance se heurte à des difficultés telles que la bande passante limitée du réseau de communication et le grand nombre de connexions de dispositifs à gérer. L'intégration de technologies d'intelligence artificielle dans la plate-forme de vidéosurveillance améliore considérablement l'efficacité de l'analyse des données en temps réel. En étendant l'intelligence jusqu'à la périphérie du réseau grâce à l'entraînement du modèle et à la répartition, cette plate-forme intelligente permet de détecter les menaces en amont et de répartir les ressources plus efficacement pour l'infrastructure du réseau électrique, en particulier dans les zones reculées à faible densité de population, où les installations ne sont pas surveillées et où les conditions de propagation des signaux hertziens sont médiocres. Cette avancée garantit une surveillance et une protection globales des ressources critiques, ce qui permet de renforcer la sécurité et la fiabilité générales des infrastructures de réseaux électriques.

Cette Recommandation définit les exigences et le cadre de référence applicables aux plates-formes intelligentes de vidéosurveillance pour l'infrastructure du réseau électrique.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T F.743.28 (anciennement F.RIIS-CEC) [[SG16‑R30](https://www.itu.int/md/T22-SG16-R-0030/en)]

Cadre fonctionnel et exigences applicables à un cadre d'inspection intelligent fondé sur la collaboration nuage-périphérie-dispositif dans les réseaux électriques intelligents

Résumé

Le système d'inspection intelligent est un outil utile qui aide les êtres humains à mener à bien les tâches d'inspection et qui offre des avantages tels qu'une efficacité élevée et des coûts d'exploitation et de maintenance réduits. Il est couramment utilisé dans des scénarios tels que l'inspection des stations d'alimentation, des sous-stations et des lignes de transmission. Toutefois, les données d'inspection qui sont transmises vers le nuage posent des problèmes notamment liés aux grands volumes, au niveau de complexité élevé, aux longs cycles de stockage et à la fréquence de calcul élevée. De plus, de nombreuses sous-stations et lignes de transmission se trouvent dans des zones reculées, où la qualité de la connexion au réseau est souvent médiocre, et la capacité à réaliser des inspections appropriées dans des environnements difficiles doit être prise en considération. Un système d'inspection intelligent fondé sur la collaboration nuage-périphérie-dispositif peut permettre de remédier à ces problèmes.

Cette Recommandation décrit le cadre fonctionnel, les exigences et des cas d'utilisation relatifs au système d'inspection intelligent fondé sur la collaboration nuage-périphérie-dispositif dans les réseaux électriques intelligents. Elle contient des orientations sur l'utilisation et la sélection du système d'inspection adapté à une application donnée. De plus, elle peut constituer un nouveau modèle de collaboration et venir compléter les normes existantes relatives aux réseaux électriques intelligents.

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 234: Consultation au sujet
du texte déterminé des projets de Recommandations UIT-T F.743.27
(anciennement F.IVSP-PGI) et F.743.28 (anciennement F.RIIS-CEC)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | **Télécopie:** |  |
| **Courriel:** | tsbdir@itu.int | **Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu], [date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 234, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T F.743.27 (anciennement F.IVSP‑PGI)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études C (issue du regroupement des CE 9 et 16 de l'UIT-T) à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas la** Commission d'études C à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T F.743.28 (anciennement F.RIIS‑CEC)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études C (issue du regroupement des CE 9 et 16 de l'UIT-T) à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas la** Commission d'études C à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_